

BULLETIN TRIMESTRIEL N°22

LE CHÔMAGE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

FIN SEPTEMBRE 2008

SOMMAIRE

Principaux résultats	1
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi	3
Evolution selon le type de reconnaissance du handicap....	4
Le chômage de longue durée.....	4
Evolution selon les caractéristiques des demandeurs	5
Analyse par zone d'emploi	6
Motifs d'entrée et de sortie des demandeurs d'emploi dans les registres de l'ANPE	7

Principaux résultats

Les demandeurs d'emploi handicapés

La loi du 11 février 2005 est entrée en application le 1^{er} janvier 2006 en modifiant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (voir encadré page 4). A partir de cette date, deux nouvelles catégories de personnes handicapées bénéficient des avantages prévus par la loi : les titulaires d'une carte d'invalidité et les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé.

Dans ce bulletin le nombre total de demandeurs d'emploi prend en compte ces deux nouvelles catégories. A fin septembre 2008, on dénombre ainsi 6 260 demandeurs d'emploi handicapés en Alsace.

Ce bulletin s'intéresse plus particulièrement aux 5 149 demandeurs d'emploi handicapés alsaciens classés comme immédiatement disponibles et actuellement sans emploi par l'ANPE (catégorie 1 à 3 : voir encadré en bas de page 3).

L'Observatoire régional formation insertion professionnelle des travailleurs handicapés (Orefiph) d'Alsace réalise, avec ce bulletin, le suivi trimestriel des données de chômage des travailleurs handicapés.

Dans les données présentées dans cette édition le nombre total de demandeurs d'emploi handicapés à fin septembre 2008 inclut les titulaires d'une carte d'invalidité et les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (nouvelles catégories de public prioritaire instituées par la loi du 11 février 2005).

Ce bulletin concerne les demandeurs d'emploi à fin septembre 2008 et étudie les évolutions depuis fin septembre de l'année précédente.

Principaux résultats (suite)

Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés en Alsace

La diminution du nombre de demandeurs d'emploi amorcée en septembre 2005 se poursuit et concerne aussi bien les demandeurs d'emploi handicapés que le public non prioritaire.

Entre septembre 2007 et septembre 2008¹, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés est en diminution (- 5,9%). Cette baisse, à l'inverse de ce qui est relevé dans le bulletin analysant les données de septembre 2007, est nettement plus marquée dans le Haut-Rhin (- 10,2%) que dans le Bas-Rhin (- 2,1%). Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi la diminution est moindre (- 3,9%). Pour ces derniers, la baisse est, comme pour les travailleurs handicapés, plus importante pour le département du Haut-Rhin (-8,2%) que pour le Bas-Rhin (-0,7%). (Tableau 1)

Cette décline enregistrée depuis trois ans, permet d'atténuer les fortes hausses constatées les années précédentes. Le nombre de demandeurs d'emploi handicapés en septembre 2008 reste toutefois à un niveau élevé par rapport à la situation de septembre 2001 (19% en plus dans le département du Bas-Rhin, 17% en plus dans le Haut-Rhin). (Graphique 1)

L'évolution selon les caractéristiques des demandeurs

Fin septembre 2008, les demandeurs d'emploi handicapés qui représentent 8% des demandeurs d'emploi, cumulent toujours les obstacles à l'embauche : plus âgés en moyenne (17% des demandeurs de 50 ans ou plus sont handicapés), ils sont moins qualifiés et ont un niveau de formation plus bas (13% des demandeurs d'emploi de niveau VI ou Vbis sont handicapés). (Tableau 5)

Les demandeurs d'emploi handicapés sont durement touchés par le chômage de longue durée. Fin septembre 2008, 41% d'entre eux recherchent un emploi depuis plus d'un an. 20% des demandeurs d'emploi de plus de 3 ans ont été reconnus travailleurs handicapés. (Tableau 4)

Dans le département du Haut-Rhin les effectifs de demandeurs d'emploi handicapés diminuent et ce, pour chacune des sous-populations étudiées (selon le sexe, l'âge, le niveau de formation, ...). En revanche sur le Bas-Rhin, le nombre de demandeurs d'emploi de niveau de formation Bac+2 ou plus est en hausse (+25%), ainsi que celui des techniciens et cadres (+9%) et des demandeurs d'emploi handicapés issus du secteur de l'industrie (+13%). (Tableau 5)

Les évolutions à l'échelle des zones d'emploi

Au cours de la période de septembre 2007 à septembre 2008, seules les zones d'emploi de

Sélestat - Sainte-Marie-aux-Mines et de Haguenau - Niederbronn enregistrent une hausse du nombre de demandeurs d'emploi travailleurs handicapés, respectivement de +6% et de +2%.

Pour les autres zones la tendance à la baisse s'échelonne de -2% à -19%. Pour les deux zones les plus peuplées, la baisse enregistrée est inférieure à la moyenne régionale (-6%) pour Strasbourg (-2%) alors qu'elle est nettement supérieure pour Mulhouse (-13%). (Tableau 6)

Les motifs d'entrée et de sortie des demandeurs dans les registres de l'ANPE

Au total, 4 895 demandeurs d'emploi handicapés sont entrés dans les registres de l'ANPE au cours des trois premiers trimestres 2008. Durant la même période 5 833 en sont sortis.

L'ANPE enregistre les personnes venues s'inscrire selon une classification composée de six catégories : le licenciement, la démission, la fin d'un contrat ou de mission, la première entrée, la reprise d'activité et « autres ».

La répartition du public prioritaire inscrit au cours des trois premiers trimestres 2008 montre une proportion importante de personnes enregistrées sous le motif « autres ». En raison de cette forte composante (49% des entrées), il est difficile d'interpréter ces données. Il est néanmoins possible de souligner que les entrées pour perte d'emploi ne sont pas majoritaires pour les travailleurs handicapés. Ainsi, les inscriptions à la suite de la fin d'un contrat, d'un licenciement ou d'une démission, représentent au total 38% des entrées des travailleurs handicapés, contre 53% pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. (Graphique 2)

Le premier motif de sortie des registres de l'ANPE au cours des trois premiers trimestres 2008, que ce soit pour le public prioritaire ou l'ensemble des demandeurs d'emploi est l'absence au contrôle (c'est à dire que les demandeurs d'emploi n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois). L'"enquête Sortants" de l'ANPE², souligne que les retours à l'emploi sont sous-estimés. Environ 40% des sorties pour motif d'absence au contrôle et de radiation tiennent à des reprises d'emploi non déclarées.

Pour les travailleurs handicapés l'arrêt de la recherche d'emploi et la reprise d'emploi arrivent tous deux en deuxième position (19% chacun). Pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, la reprise d'emploi concerne 26% des personnes. (Graphique 3)

¹ Les données dont nous disposons pour étudier l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés ne sont pas corrigées de variations saisonnières. C'est pourquoi nous n'étudions que des évolutions "de septembre à septembre".

² L'« Enquête Sortants » est une enquête nationale réalisée chaque trimestre auprès des demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE le dernier mois du trimestre précédent. Elle permet d'estimer la part des sorties pour reprise d'emploi parmi les sortants ainsi que la qualité de l'emploi retrouvé. L'échantillon, d'environ 2 000 répondants à chaque vague d'enquête, est issu d'un tirage aléatoire équilibré.

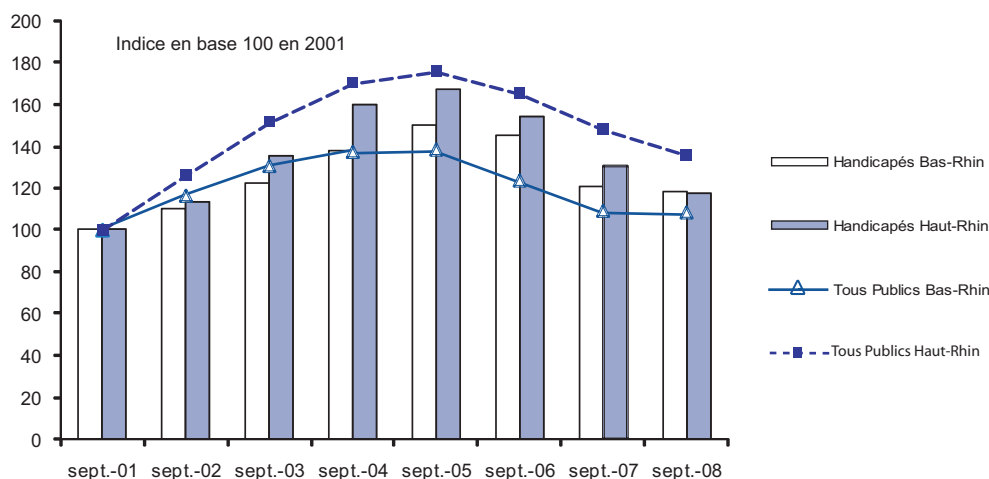
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007

	Demandeurs d'emploi handicapés		Tous publics		Part des TH parmi l'ensemble des DEFM
	Nb	Évo. depuis septembre 2007	Nb	Évo. depuis septembre 2007	
Bas-Rhin	2 874	-2,1%	38 310	-0,7%	7,5%
Haut-Rhin	2 275	-10,2%	27 421	-8,2%	8,3%
Alsace	5 149	-5,9%	65 731	-3,9%	7,8%

Source : DRTEFP

Graphique 1 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) de fin septembre 2001 à fin septembre 2008



Source : DRTEFP

Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM
Catégorie 1	1 829	52%	-0%	5,9%	1 362	49%	-10%	6,2%	3 191	51%	-5%	6,0%
Catégorie 2	945	27%	-3%	18,0%	822	30%	-9%	19,8%	1 767	28%	-6%	18,8%
Catégorie 3	100	3%	-20%	4,5%	91	3%	-26%	7,3%	191	3%	-23%	5,5%
Catégorie 4	105	3%	+19%	4,2%	158	6%	+39%	6,6%	263	4%	+30%	5,3%
Catégorie 5	206	6%	-15%	6,8%	125	5%	-27%	5,5%	331	5%	-20%	6,2%
Catégorie 6	231	7%	-10%	3,4%	162	6%	-11%	3,7%	393	6%	-10%	3,5%
Catégorie 7	60	2%	-14%	7,5%	35	1%	-41%	6,2%	95	2%	-26%	7,0%
Catégorie 8	18	1%	-5%	2,4%	11	0%	-21%	3,6%	29	0%	-12%	2,7%

Source : DRTEFP

Définition des catégories de demandeurs d'emploi définies par l'ANPE

- Catégorie 1** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 2** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 3** : sans emploi, immédiatement disponible, recherchant un emploi temporaire
- Catégorie 4** : sans emploi, recherchant un emploi à temps plein mais non immédiatement disponible
- Catégorie 5** : ayant un emploi, recherchant un autre emploi à temps plein
- Catégorie 6** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps plein
- Catégorie 7** : en activité réduite, recherchant un emploi à temps partiel
- Catégorie 8** : en activité réduite, recherchant un emploi temporaire

Évolution selon le type de reconnaissance du handicap (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) selon le type de reconnaissance du handicap (fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007)

Les données statistiques ventilées par type de reconnaissance du handicap (incluant les nouvelles catégories de bénéficiaires) ne sont pas consolidées à ce jour.

Les catégories de handicapés reconnus par la loi de février 2005

- Les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées CDAPH (ex Cotorep) ; ces derniers sont classés selon la gravité de leur handicap en 3 catégories (A : handicap léger, B : handicap modéré, C : handicap lourd). Depuis 2001, les statistiques tiennent également compte des personnes dont la demande de reconnaissance est en instance à la Cotorep.
- Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 % et percevant une rente d'un organisme de protection sociale obligatoire (Sécurité Sociale ou autre régime).
- Les invalides pensionnés : les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre d'un régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics, s'il y a réduction des deux tiers de la capacité de travail.
- Les mutilés de guerre ou assimilés : les titulaires d'une pension militaire d'invalidité, les veuves et orphelins de guerre ainsi que les femmes d'invalides internés pour aliénation mentale imputable à un fait de guerre.
- Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées CDAPH (ex Cotorep) : **nouvelle catégorie introduite par la loi de février 2005.**
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé : **nouvelle catégorie introduite par la loi de février 2005.**

Le chômage de longue durée (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) selon l'ancienneté d'inscription (fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM
Moins de 6 mois	1 132	39%	+5%	5,2%	846	37%	+1%	5,4%	1 978	38%	+3%	5,3%
De 6 mois à moins de 1 an	579	20%	-2%	7,7%	459	20%	-2%	8,5%	1 038	20%	0%	8,0%
Chômeurs de longue durée	1 163	40%	-8%	12,8%	970	43%	-22%	14,9%	2 133	41%	-15%	13,7%
1 à moins de 2 ans	591	21%	-4%	10,7%	418	18%	-28%	10,9%	1 009	20%	-16%	10,8%
2 à moins de 3 ans	235	8%	-22%	14,4%	213	9%	-25%	17,5%	448	9%	-23%	15,7%
3 ans et plus	337	12%	-4%	17,6%	339	15%	-11%	23,7%	676	13%	-8%	20,2%

Source : DRTEFP

Évolution selon les caractéristiques des demandeurs (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) fin septembre 2008 selon leurs caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau de formation, qualification, secteur d'activité du dernier employeur)

	Bas-Rhin				Haut-Rhin				Alsace			
	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM
Selon le sexe												
Hommes	1 630	57%	-3%	9,0%	1 276	56%	-11%	10,1%	2 906	56%	-7%	9,5%
Femmes	1 244	43%	-1%	6,1%	999	44%	-9%	6,8%	2 243	44%	-5%	6,4%
Selon l'âge												
Moins de 25 ans	131	5%	-2%	1,8%	82	4%	-18%	1,5%	213	4%	-9%	1,7%
25 à 49 ans	1 790	62%	-3%	7,1%	1 479	65%	-11%	8,4%	3 269	63%	-7%	7,6%
50 ans et plus	953	33%	0%	16,4%	714	31%	-9%	16,6%	1 667	32%	-4%	16,5%
Selon le niveau de formation												
Niveau Vbis et VI	973	34%	-7%	12,5%	810	36%	-11%	13,3%	1 783	35%	-9%	12,8%
Niveau V	1 296	45%	-4%	8,6%	1 098	48%	-10%	8,9%	2 394	46%	-7%	8,8%
Niveau IV	317	11%	+4%	4,8%	233	10%	-13%	5,0%	550	11%	-4%	4,9%
Niveaux I à III	288	10%	+25%	6,2%	133	6%	-1%	3,1%	421	8%	+15%	3,3%
Non renseigné	0	0%	-100%	0,0%	1	0%	-50%	1,0%	1	0%	-75%	0,4%
Selon la qualification												
Ouvrier non qualifié	630	22%	-7%	11,0%	498	22%	-16%	11,9%	1 128	22%	-11%	11,3%
Ouvrier qualifié	381	13%	+2%	8,0%	309	14%	-9%	8,0%	690	13%	-3%	8,0%
Employé non qualifié	1 000	35%	-2%	10,4%	736	32%	-9%	10,6%	1 736	34%	-5%	10,5%
Employé qualifié	673	23%	-3%	5,6%	601	26%	-6%	6,4%	1 274	25%	-4%	6,0%
TAM et cadres*	190	7%	+9%	3,1%	129	6%	-9%	4,6%	319	6%	+1%	3,6%
Non renseigné	0	0%	-100%	0,0%	2	0%	-50%	1,2%	2	0%	-71%	0,5%
Selon le secteur d'activité**												
Agriculture, sylviculture, pêche	81	3%	+14%	9,5%	61	3%	-9%	7,2%	142	3%	+3%	9,4%
Commerce	325	11%	-8%	5,5%	305	13%	-12%	7,1%	630	12%	-10%	6,2%
BTP	247	9%	-15%	10,2%	215	9%	-10%	11,9%	462	9%	-13%	10,9%
Industries	650	23%	+13%	8,5%	560	25%	-2%	9,1%	1 210	23%	+6%	8,8%
Services	1 501	52%	-6%	7,7%	1 090	48%	-13%	8,5%	2 591	50%	-9%	8,0%
Non renseigné	70	2%	+30%	3,3%	44	2%	-17%	2,1%	114	2%	+7%	3,0%

Source : DRTEFP

*TAM : Techniciens et agents de maîtrise

** Secteur d'activité du dernier employeur

Définition des niveaux de formation

Niveau VI : sorties de formation en cours de premier cycle secondaire, avant d'avoir atteint la classe de 3ème

Niveau Vbis : sorties à l'issue de la classe de 3ème ou en cours de 2ème cycle professionnel cours, avant d'avoir atteint la classe de terminale

Niveau V : sorties de classes terminales du 2ème cycle professionnel court, avec ou sans diplôme

Niveau IV : sorties de classes terminales préparant un baccalauréat général, technologique ou professionnel, avec ou sans diplôme

Niveau I à III : sorties de formation avec un diplôme de niveau Bac+2 ou plus.

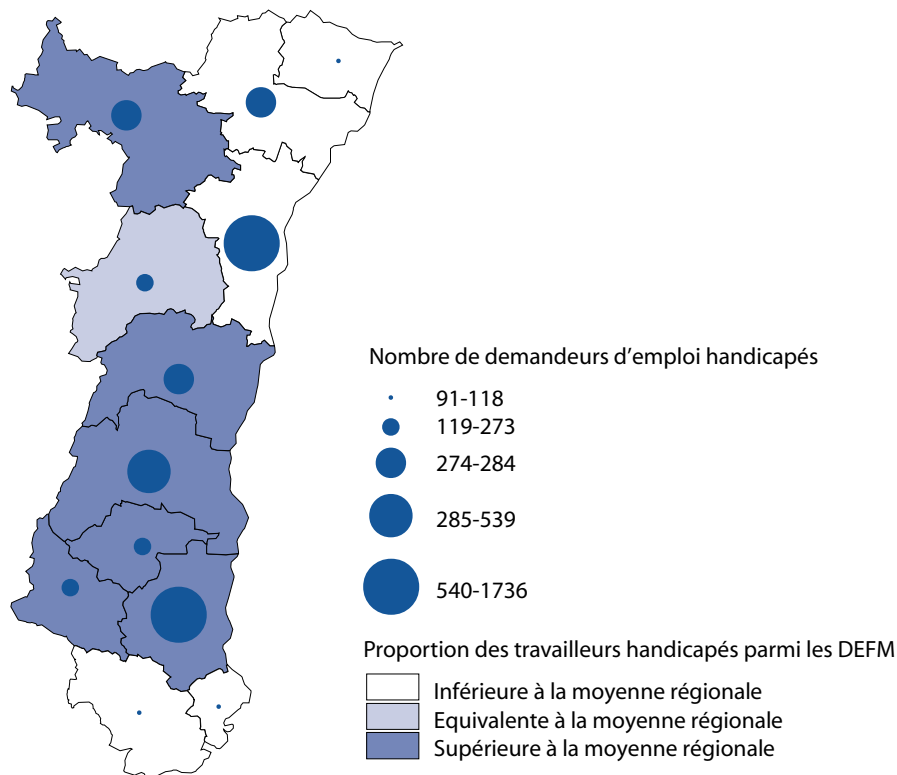
Analyse par zone d'emploi (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 6 : Les demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) selon la zone d'emploi (fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007)

	Nb	%	Évolution depuis septembre 2007	Part dans l'ensemble des DEFM
WISSEMBOURG	91	2%	-16%	7,2%
STRASBOURG	1 736	34%	-2%	7,2%
GUEBWILLER	168	3%	-19%	9,5%
THANN-CERNAY	190	4%	-4%	8,6%
MULHOUSE	1 115	22%	-13%	8,3%
SAINT-LOUIS	118	2%	-13%	6,7%
ALTKIRCH	97	2%	-12%	5,9%
HAGUENAU-NIEDERBRONN	274	5%	+2%	7,0%
SAVERNE-SARRE-UNION	284	6%	-8%	9,5%
MOLSHEIM-SCHIRMECK	220	4%	-6%	7,7%
COLMAR-NEUF-BRISACH	539	10%	-4%	8,7%
SELESTAT-STE-MARIE- AUX-MINES	308	6%	+6%	8,9%
Communes inconnues	9	0%	-	-
Total	5 149	100%	-6%	7,8%

Source : DRTEFP

Carte 1 : Part du public handicapé (catégories ANPE 1, 2 et 3) sur l'ensemble des DEFM à l'échelle des zones d'emploi (fin septembre 2008)



Source : DRTEFP

Motifs d'entrée et de sortie des demandeurs des registres de l'ANPE (catégories ANPE 1, 2 et 3)

Tableau 7 : Les motifs d'entrée des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) dans les registres de l'ANPE (entrées en cumul annuel, trois premiers trimestres 2008)

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif d'entrée	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif d'entrée	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif d'entrée
Licenciement	388	14%	4%	325	15%	4%	713	15%	4%
Démission	60	2%	2%	44	2%	3%	104	2%	2%
Fin de contrat	576	21%	3%	430	20%	3%	1 006	21%	3%
Première entrée	42	2%	1%	25	1%	1%	67	1%	1%
Reprise d'activité	327	12%	9%	258	12%	9%	85	12%	9%
Autres	1 365	49%	6%	1 055	49%	7%	2 420	49%	7%
Total	2 758	100%	4%	2 137	100%	5%	4 895	100%	4%

Source : Agefiph

Graphique 2 : Répartition des entrées dans les registres de l'ANPE par motif

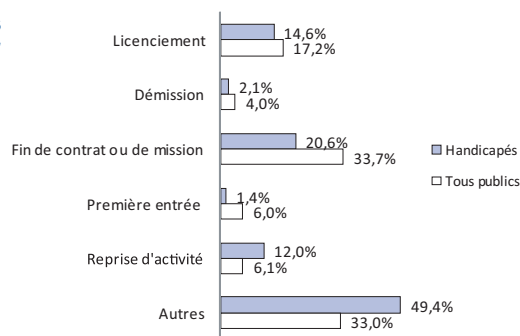
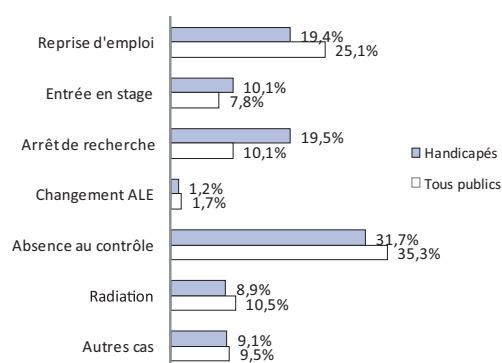


Tableau 8 : Les motifs de sortie des demandeurs d'emploi handicapés (catégories ANPE 1, 2 et 3) dans les registres de l'ANPE (sorties en cumul annuel, trois premiers trimestres 2008)

	Bas-Rhin			Haut-Rhin			Alsace		
	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif de sortie	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif de sortie	Nb	%	% de travailleurs handicapés dans le motif de sortie
Reprise d'emploi	663	20%	4%	471	20%	4%	1 134	19%	4%
Entrée en stage	301	9%	7%	290	9%	7%	591	10%	7%
Arrêt de recherche	672	21%	10%	465	21%	10%	1 137	19%	10%
Changement d'ALE ¹	31	1%	3%	37	1%	5%	68	1%	4%
Absence au contrôle	1 027	31%	5%	824	31%	5%	1 851	32%	5%
Radiation	319	10%	5%	202	10%	4%	521	9%	5%
Autres cas	254	8%	5%	277	8%	5%	531	9%	5%
Total	3 267	100%	5%	2 566	100%	5%	5 833	100%	5%

Source : Agefiph

Graphique 3 : Répartition des sorties des registres de l'ANPE par motif



¹ ALE : Agence locale pour l'emploi.

Avertissement :

Suite à l'élargissement de la définition du "travailleur handicapé" stipulée par la loi du 11 février 2005, les personnes percevant l'allocation adulte handicapé (AAH) et les titulaires d'une carte d'invalidité sont inclus dans les séries statistiques de l'ANPE et ce, à compter du 1er trimestre 2007. Il convient donc de rester vigilant notamment dans l'interprétation des évolutions annuelles du nombre de demandes d'emploi émanant des travailleurs handicapés.

Malgré l'élargissement du nombre de personnes concernées par le statut de travailleur handicapé, une baisse du nombre de DEFM travailleurs handicapés s'observe depuis le 1er trimestre 2007.

Selon la Dares, la forte baisse des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) et assimilés dans les fichiers de l'ANPE aux quatre premiers trimestres de 2007 paraît largement surestimée et appelle à la plus grande prudence dans l'interprétation de ces chiffres et de leurs évolutions.

Cette diminution s'expliquerait notamment par les changements qui ont accompagné la mise en application de la loi de février 2005 : changements de définitions des bénéficiaires, de codifications à l'ANPE, comportement des nouvelles institutions sollicitées, mise en place des nouvelles procédures et peut-être, changement de comportement des nouveaux bénéficiaires.

Les tableaux, graphiques et carte

Tableau 1 : Nombre de demandeurs d'emploi handicapés fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007 3

Graphique 1 : Evolution du nombre de demandeurs d'emploi handicapés de fin septembre 2001 à fin septembre 2008 3

Tableau 2 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leur catégorie ANPE fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007..... 3

Tableau 3 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon le type de reconnaissance du handicap fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007..... 4

Tableau 4 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon l'ancienneté d'inscription fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007. 4

Tableau 5 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon leurs caractéristiques démographiques fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007..... 5

Tableau 6 : Les demandeurs d'emploi handicapés selon la zone d'emploi fin septembre 2008 et évolution depuis fin septembre 2007..... 6

Carte 1 : Part du public handicapé sur l'ensemble des DEFM à l'échelle des zones d'emploi fin septembre 2008 6

Tableau 7 : Les motifs d'entrée des demandeurs d'emploi handicapés dans les registres de l'ANPE (trois premiers trimestres 2008) 7

Graphique 2 : Répartition des entrées dans les registres de l'ANPE par motif (trois premiers trimestres 2008)7

Tableau 8 : Les motifs de sortie des demandeurs d'emploi handicapés dans les registres de l'ANPE (trois premiers trimestres 2008) 7

Graphique 3 : Répartition des sorties des registres de l'ANPE par motif (trois premiers trimestres 2008) 7

L'Orefiph Alsace est une mission d'observation pilotée conjointement par l'Etat (Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle), la Région Alsace, l'Agence Nationale pour l'Emploi (Direction régionale d'Alsace) et l'Agefiph (délégation régionale Alsace).

Ses travaux s'inscrivent dans le cadre de l'observation régionale de l'emploi de la population handicapée, coordonnée par l'Agefiph à l'échelle nationale (une vingtaine d'observatoires régionaux sont actuellement en fonction sur l'ensemble du territoire national).

La réalisation technique des travaux d'études de l'Orefiph a été confiée à l'Observatoire régional de la santé d'Alsace (Orsal), avec le soutien de l'Observatoire régional emploi et formation (Oref) et du Centre régional pour l'étude et l'action en faveur des personnes inadaptées (Creai).

L'ensemble des travaux de l'Orefiph est accompagné par un comité technique composé des professionnels et producteurs de données du champ de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Ce bulletin a été réalisé par :

Observatoire Régional de la santé d'Alsace (Orsal)
Hôpital Civil, Clinique médicale A - 1, place de l'Hôpital - BP426
67091 Strasbourg Cedex

■ Tél. 03 90 24 54 40
 e-mail : orsal@orsal.org

■ Fax 03 90 24 54 47
 site internet : www.orsal.org